

Réf : N°5/CFDT-MAE/2020

Monsieur Gilles GARACHON
Directeur des ressources humaines
27, rue de la Convention
75732 PARIS CEDEX 15.

Paris, le 30 juin 2020

Objet : Poste de Chef(fe) de Chancellerie à Los Angeles / Vocation des secrétaires de chancellerie.

Monsieur le Directeur,

La CFDT-MAE a été alertée et a pris connaissance de la publication sur la Place de l'Emploi Public du poste de Chef(fe) de Chancellerie à Los Angeles :

<https://www.place-emploi-public.gouv.fr/offre-emploi/cheffe-de-chancellerie-reserve-aux-fonctionnaires-cat-b-reference-2020-406866>

Cette publication amène plusieurs interrogations et inquiétudes, tant sur ce cas en l'espèce que sur la vocation même du corps des secrétaires de chancellerie (SCH) de servir à l'étranger.

En effet, nombre de collègues, dont certains avaient candidaté sur ce poste en Transparence initiale, nous ont exprimé leur indignation à la lecture de cette offre d'emploi dans un contexte déjà très contraint des affectations des SCH à l'étranger (allongement de 3 à 4 ans de la durée d'affectation en administration centrale de ce corps avant le départ en poste acté dans les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité et faible nombre de postes B offerts à l'étranger par rapport au nombre de candidats en interne).

La CFDT-MAE souhaiterait recevoir confirmation qu'il n'y a eu aucune candidature en interne qui justifierait la publication du poste sur le portail PEP. N'ayant pas constaté non plus le poste publié en Transparence complémentaire, tout laisse à croire qu'un.e candidat.e externe se trouve présélectionné.e.

L'affectation d'un agent qui ne respecterait pas les lignes de gestion, quelques jours après leur adoption en Comité Technique Ministériel, paraîtrait désobligeante envers tous les collègues légitimes et compétents, qui auraient respecté la règle des 4 années en administration centrale (ou bien passé des années en zone difficile) et postulé à ces fonctions en transparence initiale.

Notre organisation syndicale encourage les secrétaires de chancellerie à candidater sur le poste à Los Angeles. Elle sollicite par ailleurs le retrait immédiat de cette offre jusqu'à ce que toutes les candidatures internes reçues n'aient été étudiées.

Au-delà de ce cas particulier, la CFDT-MAE souhaiterait être rassurée sur le déroulement de carrière des SCH dont la vocation est de servir tant en administration centrale que dans les postes consulaires et diplomatiques, après sélection sur des concours exigeants et spécifiques à l'exercice des fonctions consulaires.

A ce titre, cette organisation syndicale souhaiterait recevoir confirmation que l'administration ne prévoit en aucun cas que les postes de la Transparence 2021, sur lesquels les SCH sont en train de postuler, seront ouverts aux fonctionnaires B d'autres administrations avant l'affectation de tous les candidats internes légitimes. L'inscription aux formations diplômantes de l'IFAAC doit également être réservée aux membres des corps diplomatiques et consulaires.

Les SCH s'inquiètent profondément de la remise en question de leur double vocation et des répercussions que ces changements relatifs aux conditions d'affectations auraient sur leur avenir professionnel et leur statut.

La CFDT-MAE vous remercie des réponses qui pourront être apportées à ses préoccupations et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de son profond respect.



Thierry FRANQUIN

Secrétaire général
CFDT-MAE